

Silirub 2**1. Identification de la substance et de la société/entreprise****1.1 Identification de la substance ou de la préparation:**

Nom de produit: Silirub 2

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Produit d'étanchéité

1.3 Identification de la société/entreprise:SOUDAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
Tel. : +32 14 42 42 31
Fax : +32 14 44 39 71**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**+32 14 58 45 45
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (B.I.G.)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel**2. Composition/information sur les composants**

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. (%)	Symbole de danger	Risques (phrases R)
butane-2-one-0,0',0''-(méthylsilylidyne)trioxime (*)	22984-54-9 245-366-4	1 - <5	Xn	21-36/38 (1)

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

3. Identification des dangers

* butane-2-one-0,0',0''-(méthylsilylidyne)trioxime réagit avec l'eau (l'humidité): libération de 2-butanone-oxime (No. EINECS: 202-496-6; Conc <1% - Xn R:21-40-41-43)

4. Premiers secours

- 4.1 Contact oculaire:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
 - Rincer à l'eau
- 4.2 Contact cutané:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
 - Du savon peut être utilisé
 - Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
- 4.3 Après inhalation:**
- En cas de troubles respiratoires: consulter service médical/médecin
 - Emmener la victime à l'air frais
 - Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres
- 4.4 Après ingestion:**
- En cas de malaise: consulter service médical/médecin
 - Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
- Mousse polyvalente
 - Poudre ABC
 - Acide carbonique
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter:**
- Aucun
- 5.3 Risques particuliers:**
- Peu combustible
 - En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs: gaz nitreux, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- 5.4 Instructions:**
- Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée
- 5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:**
- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène
 - Vêtements de protection résistant aux produits chimiques

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Protection individuelle/précautions individuelles:**
voir points 8.2/8.3/13
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
- 6.3 Méthodes de nettoyage:**
- Pelleter produit absorbé dans fûts qui se referment
 - Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer une hygiène stricte
- Ne pas rejeter les déchets à l'égout

7.2 Stockage:

- Tenir l'emballage bien fermé
- Conserver dans un endroit sec

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

Température de stockage	: N.E.	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: 365	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: matière synthétique	

7.3 Utilisations particulières:

- Voir les informations transmises par le fabricant

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

TLV-TWA	: non repris
TLV-STEL	: non repris
TLV-Ceiling	: non repris
OES-LTEL	: non repris
OES-STEL	: non repris
MEL-LTEL	: non repris
MEL-STEL	: non repris
MAK	: non repris
TRK	: non repris
MAC-TGG 8 h	: non repris
MAC-TGG 15 min.	: non repris
MAC-Ceiling	: non repris
VME-8 h	: non repris
VLE-15 min.	: non repris
GWBB-8 h	: non repris
GWK-15 min.	: non repris
Valeur momentanée	: non repris
CE	: non repris
CE-STEL	: non repris

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

8.3 Protection individuelle:

8.3.1 protection respiratoire:

- Protection respiratoire non requise dans les conditions d'emploi normales

8.3.2 protection des mains:

- Gants

8.3.3 protection des yeux:

- Lunettes de protection

8.3.4 protection de la peau:

- Vêtements de protection

Silirub 2

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Pâte
Odeur : Caractéristique
Couleur : Couleurs varient

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH : N.E.
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C
Point d'éclair : > 200 °C
Limites d'explosivité : N.E. Vol%
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative (à 20°C) : > 1
Hydrosolubilité : Insoluble
Soluble dans : Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative : N.E.
Viscosité (à 20°C) : N.E. Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C
Température d'auto-ignition : N.E. °C
Concentration de saturation : N.E. g/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:

- Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs: gaz nitreux, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

BUTANE-2-ONE-O,O',O''-(MÉTHYLSILYLIDYNE)TRIOXIME:

DL50 orale rat : 2250 mg/kg

11.2 Toxicité chronique:

CE-carc. cat. : non repris
CE-muta. cat. : non repris
CE-repr. cat. : non repris

Carcinogénicité (TLV) : non repris
Carcinogénicité (MAC) : non repris
Carcinogénicité (VME) : non repris
Carcinogénicité (GWBB) : non repris

Carcinogénicité (MAK) : non repris
Mutagénicité (MAK) : non repris
Tératogénicité (MAK) : non repris

Classification IARC : non repris

Silirub 2

11.3 Voies d'exposition: ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané

11.4 Effets aigus/symptômes:
- Peu nocif

11.5 Effets chroniques:
- Peut déclencher une réaction allergique
- Contient substance du groupe C (MAK-Schwangerschaftsgruppe)
- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:
- Aucun renseignement disponible

12.2 Mobilité:
- Composés organiques volatiles (COV): 1%
- Insoluble dans l'eau
- La matière coule dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- Biodégradation BOD ₅	:	N.E.	% ThOD
- Eau	:	Aucun renseignement disponible	
- Sol	:	T ½ N.E.	jours

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- log P _{ow}	:	N.E.
- BCF	:	N.E.

12.5 Effets nocifs divers:

- WGK	:	1	(Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährrender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)
- Effet sur la couche d'ozone	:	Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)	
- Effet de serre	:	Aucun renseignement disponible	
- Effet sur le traitement des eaux usées	:	Aucun renseignement disponible	

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09)

13.2 Méthodes d'élimination:

- Eliminer en centre de traitement agréé

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 02 (emballages en matières plastiques)

14. Informations relatives au transport

14.1	Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU	
	No. ONU	: -
	CLASSE	: NON SOUMIS
	SUB RISKS	:
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE	:
14.2	ADR (transport routier)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	CODE DE CLASSIFICATION	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:
14.3	RID (transport par rail)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	CODE DE CLASSIFICATION	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:
14.4	ADNR (voies navigables intérieures)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	CODE DE CLASSIFICATION	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES	:
	ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS	:
14.5	IMDG (transport maritime)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	SUB RISKS	:
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	MFIG	:
	EMS	:
	POLLUANT MARIN	:
14.6	ICAO (transport aérien)	
	CLASSE	: NON SOUMIS
	SUB RISKS	:
	GROUPE D'EMBALLAGE	:
	INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT	:
	INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT	:
14.7	Précautions spéciales relatives au transport	: Non soumis aux prescriptions internationales du transport

15. Informations réglementaires

Étiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Contient : 2-butanone-oxime. Peut déclencher une réaction allergique.

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH Etats-Unis
WEL : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne
TRK : Technische Richtkonzentrationen - Allemagne
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

I : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembarer Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a: aérosol	r: rook/Rauch	(fumée)
d: damp (vapeur)	st: stof/Staub	(poussière)
du: dust (poussière)	ve: vezel	(fibre)
fa: Faser (fibre)	va: vapeur	
fi: fibre	om: oil mist	(brouillard d'huile)
fu: fumée	on: olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
p: poussière	part: particules	

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas

Texte intégral de toute phrase R visée au point 2:

R21 : Nocif par contact avec la peau
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau
R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R41 : Risque de lésions oculaires graves
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau